



CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 1-221

Séance du 5 février 2026

**L'an deux mille vingt-six, le 5 février
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire**

OBJET DE LA DELIBERATION

**Institution de servitude au profit de SA BRL pour le passage de
canalisations et implantations d'ouvrages**

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION,
François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand
CASTANER, Sébastien GIORDANO, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise
MARTINEZ, Téo MONNIGADON, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE, Jérémy
VENTURA, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés :

Membres absents : Felix FENELON

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres excusés :
Nombre de pouvoirs :
Date de la convocation : 30 janvier 2026

Secrétaire de séance : Téo MONNIGADON

Rapporteur : Joël VINCENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L2122-21 et L2241-1,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2122-4,

Vu le projet d'acte annexé,

Le Rapporteur expose :

Dans le cadre des travaux de contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier, le rétablissement d'ouvrages hydrauliques situées sur la commune incluse dans le périmètre de la Concession Régionale gérée par BRL est nécessaire. Afin de permettre l'établissement à demeure des canalisations souterraines d'eau ainsi que l'établissement des ouvrages hydrauliques accessoires, il convient d'établir un acte de constitution de servitude consentie par la commune pour l'usage et l'utilité de BRL.

L'acte administratif portant la référence LRC SAINT-GERVASY – VOIRIES, portant constitution des servitudes est proposé au conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser la constitution de servitudes de passage de canalisations et d'implantation d'ouvrages BRL, telles que mentionnées dans l'acte administratif LRC SAINT-GERVASY – VOIRIES (parcelles AV89, AW385, AW405, AW423, AW460, AW522, AW606, AW613, AX374, AX381, AX422, AX425, AX514, AX532 et AX594).
- D'autoriser Monsieur le Maire et Madame la première adjointe à signer toutes pièces afférentes à cet acte

Le secrétaire de séance

Téo MONNIGADON

Le Maire

Joël VINCENT

